

# MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

## Préavis municipal N° 8 / 2022

### Remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Mésange

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

#### Préambule

Notre Plan directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) du 6 mars 2020 mentionne la nécessité de remplacer la conduite en éternit d'un diamètre de 100 mm par une nouvelle conduite PE 16 d'un diamètre de 160/141 car le débit actuel ne correspond pas aux exigences de l'ECA. Par ailleurs, la conduite actuelle, posée en 1966, est la plus ancienne conduite communale d'eau potable de notre village.

A ce jour nous avons déploré 4 fuites sur cette conduite. Elle est la seule conduite en vieil éternit, un matériau obsolète auquel on ne recourt plus depuis des décennies, encore en fonction. Ce matériau est très délicat et, lors de réparation de fuite, s'avère fragile, se brisant à la moindre manipulation. De plus, compte tenu de la présence d'amiante, notre concessionnaire G. Salm à Aclens souhaite éviter toute nouvelle intervention pour réparer dite conduite. Selon ses dires, ce type de conduite appartient à un passé révolu et doit être remplacé. Bien que les micros ne signalent pas de fuite concrète, il n'est pas exclu que la porosité du matériau provoque tout de même une certaine perte d'eau.

La conduite est posée sous un chemin privé dont le revêtement est en mauvais état. Une rencontre a eu lieu avec les bordiers, afin de déterminer leur intérêt à profiter des travaux pour envisager la remise en état du chemin. Ceux-ci n'ont pas jugé opportun de le réfectionner.

Un plan précisant le lieu des travaux est ci-annexé pour la bonne compréhension.

#### Le projet

Notre mandataire a établi le projet de remplacement de la conduite du chemin de la Mésange. Il a établi les cahiers des charges qui ont été soumis à cinq entreprises pour les travaux de génie civil et qui sera soumis à trois autres pour les travaux d'installations sanitaires.

Les travaux consistent à la :

- pose d'une nouvelle conduite d'eau potable dès la route de Cuvillard jusqu'à la borne hydrante H 3 sur la parcelle 565, soit sur une longueur d'environ 160 mètres ;
- reprise de tous les raccordements des bordiers actuellement raccordés à la conduite à remplacer.

## Les offres

Toutes les offres inhérentes au génie civil, procédure sur invitation, ont été ouvertes le 21 octobre 2022, en présence, de Mme Susano et M. Viscardi du bureau Chevalier SA à Morges. Un procès-verbal des prix soumis a été rédigé sur le champ.

Cinq entreprises de génie civil ont répondu, toutes dans les délais.

Après vérification de leur conformité avec le cahier des charges, l'offre de l'entreprise Camandona SA à Crissier s'est révélée la plus avantageuse.

Une estimation du coût des travaux d'appareillage a été effectuée par notre concessionnaire, l'entreprise G. Salm SA à Aclens. Compte tenu des grandes fluctuations momentanées de prix des matériaux nécessaires, le montant de tout retour actuel d'une soumission ne serait qu'indicatif. Aussi les soumissions ne seront envoyées qu'en janvier 2023 et l'offre la plus favorable sera retenue. Pour tenir compte de cette situation particulière, le montant des divers et imprévus a été expressément adapté.

## Coûts des travaux (TTC)

Le détail financier des travaux envisagés pour le remplacement de la conduite du chemin de la Mésange y compris la reprise des raccordements privés se monte à :

Génie civil (GC) y compris travaux pour by-pass	CHF	164'100.-
Appareillage y compris by-pass	CHF	74'100.-
Travaux divers	CHF	21'800.-
Divers et imprévus	CHF	27'400.-
Honoraires ingénieur, yc demande subvention	CHF	32'100.-
Prestations géomètre et établissement de servitudes	CHF	5'500.-
TVA 7,7 % (arrondi)	CHF	<u>25'000.-</u>
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b><u>350'000.-</u></b>

Une subvention de l'ECA, à un taux de 10 à 15 %, nous sera octroyée sur une grande partie des travaux et prestations soit sur CHF 270'000.- environ.

## Financement et amortissement

La dépense proposée figure dans le plan des investissements et respecte le plafond d'endettement décidé par le Conseil communal.

Le financement sera assuré par un recours à l'emprunt au taux le plus favorable du marché actuel.

Les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 18'000.- par année. L'amortissement s'effectuera par la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite et le solde, sur une durée de trente ans, par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable ».

## Conclusion

En raison de la dimension insuffisante de la conduite, du matériau désuet de celle-ci, de son ancienneté et des exigences de l'ECA mentionnées dans notre PDDE, il est nécessaire de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais. Ceux-ci nous éviteront les probables pertes d'eau actuelles, les coûts de réparation lors des fuites programmées sur cette vieille conduite. En outre, le remplacement suggéré contribue à sécuriser l'approvisionnement en eau et à assurer convenablement la défense incendie dans ce secteur.

Nous vous prions dès lors, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 8/2022 du 14 novembre 2022 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 350'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable du chemin de la Mésange ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt au taux le plus favorable du marché actuel ;
3. d'amortir cet investissement par la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite et le solde, sur une durée de trente ans ;
4. les charges annuelles de CHF 18'000.- seront couvertes par prélèvement du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

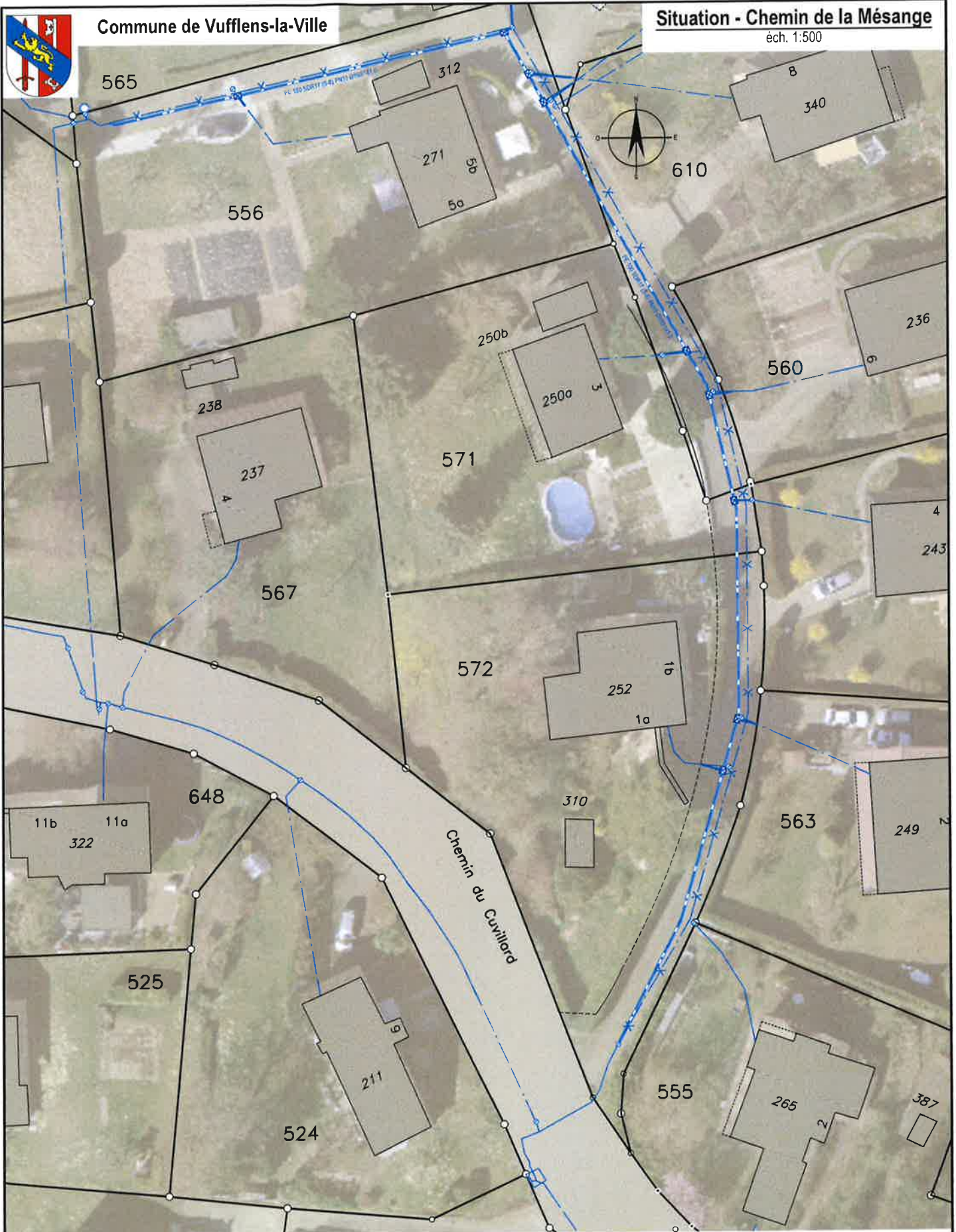
Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire   
O. Duperrut  S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 14 novembre 2022

Dossier traité par Michel Gruaz





**Légende:**

	Existant	Projet	A supprimer
Conduite eau potable (EP)			
EP - Vanne			
Borne hydrante			